

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 21
Suffrages exprimés: 25

République Française

Délibération N° 2021-112
Conseil Municipal du 20 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 13 octobre 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON- M. VILLEGER -T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER –G. MICHELY –JF CESSAC –K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – C.RAFIN – S. BUTET.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : MH. AUBINEAU donne pouvoir à G. MICHELY - JP DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEOU - P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON – P BERTON donne pouvoir à S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: C. BONNEAU – S. DELIMOGE

SECRETAIRE DE SÉANCE : S. BUTET

OBJET : LOTISSEMENT COMMUNAL LES HAUTS DE BICHAT - EXONERATION DES PENALITES DE RETARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché de travaux pour le lotissement Les Hauts de Bichat, notifié le 29 novembre 2018 à l'entreprise GATINEAU pour le lot 1 avec un démarrage des travaux à compter du 20 décembre 2018,

Vu la durée initiale des travaux fixée à 6 mois puis portée à 8,5 mois,

Vu l'article 7-4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières prévoyant une pénalité de retard de 100 € HT par jour calendaire,

Considérant que les travaux ont été réalisés dans les temps préconisés mais qu'une erreur matérielle a été constatée lors de la régularisation des ordres de services en fin de chantier et lors de la date de signature du procès-verbal de réception des travaux, entraînant le dépassement des délais d'exécution des travaux,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 25 VOIX POUR**, décide :

- D'approuver l'exonération des pénalités de retard au marché de travaux du lotissement Les Hauts de Bichat pour le lot 1,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

N° des lots	Objet	Entreprises	Retard d'exécution	Nombre de jours à exonérer	Exonération HT des pénalités de retard
Lot 1	VRD	GATINEAU	24 jours	24 jours	2 400,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE